

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2008

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 6 novembre 2008 à 17 h 30 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (à compter de la question 2), Mme Françoise FELLMANN, M. Michel LOYAT, Mme Jacqueline PANIER, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 11), M. Christophe LIME, Mme Nicole WEINMAN, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 3), M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine BULTOT, Mme Danièle POISSENOT, M. Benoît CYPRIANI, Mme Joëlle SCHIRRER, M. Abdel GHEZALI, Mme Fanny GERDIL, M. Emmanuel DUMONT, Mme Valérie HINCELIN, M. Jean-François GIRARD, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-Claude ROY, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Solange JOLY, Mme Corinne TISSIER, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Catherine BALLOT, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse et à compter de la question 44), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nozhat MOUNTASSIR, Mme Annie MENETRIER, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Mme Sylvie JEANNIN, M. Frank MONNEUR, M. Nicolas BODIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Hayatte AKODAD, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine JEANNIN, Mme Catherine GELIN, M. Pascal BONNET, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, M. Michel OMOURI, M. Edouard SASSARD (jusqu'à la question 54), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON.

Secrétaire : M. Cyril DEVESA.

Absents : Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'à la question 1), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 10), Mme PRESSE (jusqu'à la question 2), M. Jacques MARIOT, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2 et jusqu'à la question 43), Mme Françoise BRANGET, M. Edouard SASSARD (à compter de la question 55).

Procurations de vote : Mme Marie-Noëlle SCHOELLER à M. FOUSSERET (jusqu'à la question 1), M. Patrick BONTEMPS à M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'à la question 10), Mme Françoise PRESSE à M. Nicolas GUILLEMET (jusqu'à la question 2), M. Jacques MARIOT à Mme Jacqueline PANIER, M. Eric ALAUZET à M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question 2 et jusqu'à la question 43), Mme Françoise BRANGET à M. Jean ROSSELOT, M. Edouard SASSARD à M. Pascal BONNET (à compter de la question 55).

* * *

*

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a salué la victoire de Barack OBAMA à l'élection présidentielle américaine. Il a rappelé que M. OBAMA n'était pas le président des élites et qu'il avait su redonner au peuple américain l'envie de croire en leur avenir.

Par ailleurs, M. CYPRIANI a informé les membres du Conseil Municipal que le Groupe des Verts ne se composait plus que de 9 élus au lieu de 10, M. GENDRAUD ayant souhaité rejoindre le groupe Société Civile.

M. le Maire a désigné M. Cyril DEVESA en tant que secrétaire de séance.

En outre, M. le Maire a demandé aux membres de l'Assemblée Communale de se prononcer sur l'urgence d'inscrire à l'ordre du jour une nouvelle question : taxe locale sur la publicité extérieure – tarifs au 01.01.2009. L'Assemblée communale s'est prononcée favorablement sur l'urgence.

Il a précisé, enfin, que deux motions seraient présentées en fin de séance par le Groupe majoritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

CONSEIL MUNICIPAL

- 1. Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée de son mandat - Modificatif à la délibération du 3 avril 2008 - Nouvelle délibération

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire dans la liste des attributions exercées par délégation la possibilité pour M. le Maire de se constituer partie civile au nom de la commune pour obtenir, devant le juge pénal, réparation des préjudices causés à la commune (atteinte aux biens et aux personnes), et a adopté la nouvelle délibération prenant en compte cette disposition.

- 2. Commission de délégation de service public** - Désignation des membres

Le Conseil Municipal, par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, a désigné :

en tant que membres titulaires : - M. Jean-Pierre GOVIGNAUX
- Mme Françoise FELLMANN
- M. Christophe LIME
- M. Nicolas BODIN
- M. Edouard SASSARD

en tant que membres suppléants : - M. Benoît CYPRIANI
- Mme Nicole WEINMAN
- M. Patrick BONTEMPS
- Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA
- M. Jean ROSSELOT

3. Conseil Municipal - Représentations - Délégations - Désignation et modifications

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a désigné :

- Mme Fanny GERDIL, Adjointe et M. Jean-Claude CHEVALLER en tant que personnalité qualifiée, pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association Europe en Franche-Comté,

- M. Nicolas GUILLEMET pour siéger au Conseil d'Administration du Lycée Pierre-Adrien PARIS en remplacement de Mme Catherine BALLOT,

- Mme Catherine BALLOT pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Albert Camus en remplacement de M. Nicolas GUILLEMET,

- M. Guy PEIGNER, aux lieu et place de M. Jean-Luc BOYER pour siéger en tant que délégué titulaire (collège fonctionnaires) au Comité Technique Paritaire Ville et CCAS.

FINANCES - RESSOURCES BUDGÉTAIRES

4. Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007/2013 - Volet territorial - Convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'Etat, le Conseil Régional de Franche-Comté et le Conseil Général du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions du groupe UMP et apparentés), le Conseil Municipal :

- a décidé de retenir les opérations suivantes dans le cadre du volet territorial :

- Réalisation d'une passerelle modes doux sur le site de la Malate
- Aménagement des espaces publics du Port Fluvial « Cité des Arts et de la Culture »
- Conservatoire à Rayonnement Régional
- Création d'une cuisine centrale innovante en matière de développement durable (nutrition et environnement),

- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir entre le Grand Besançon, l'Etat, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs, et à solliciter les subventions afférentes aux projets Ville inscrits dans le volet territorial, la Ville de Besançon s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

5. Appel à projets urbains FEDER - Programme franc-comtois 2007-2013 «Compétitivité et Emploi» - Demandes de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés (le groupe UMP et apparentés n'a pas pris part au vote), le Conseil Municipal a décidé de solliciter les subventions au titre du FEDER pour les deux opérations suivantes : la réalisation d'une liaison fonctionnelle entre Planoise et les Hauts-du-Chazal (coût estimé : 1 831 486,23 € TTC – subv. FEDER : 500 000 €) ; la création d'une Salle des Musiques actuelles et contemporaines aux Prés-de-Vaux (coût estimé : 5 608 215 € - subvention FEDER 1 200 000 €).

6. Exercice 2008 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non valeur - Abandon de créances (dispositif solidarité eau)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de prononcer l'admission en non-valeur de 24 024,12 € de produits irrécouvrables et un abandon de créances de 150,18 € au titre du dispositif solidarité eau.

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

7. Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Rapport annuel d'activités 2007 - Information du Conseil Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte de cette information.

8. Syndicat Mixte Lumière - Secrétariat du Syndicat - Convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour cinq années, à compter de 2008, les dispositions actuelles concernant le secrétariat de ce Syndicat assuré par la Ville de Besançon (rémunération annuelle de la Ville : 25 916 €).

M. LE MAIRE, M. DUMONT, M. GENDRAUD, M. GOVIGNAUX n'ont pas pris part au Vote.

9. Surveillance de la qualité de l'air - Création de l'Association ATMO Franche-Comté - Dissolution de l'ASQAB - Transfert de moyens à la CAGB

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur la création de l'Association ATMO et sur l'adhésion de la Ville à cet organisme,

- a approuvé les statuts de cette Association,

- a désigné M. GUILLEMET en qualité de représentant de la Ville au sein de cette Association,

- a décidé la dissolution de l'ASQAB,

- a décidé le transfert à la CAGB de moyens, du personnel (mis à disposition de l'ASQAB) à compter du 1^{er} janvier 2009,

- a validé le montant prévisionnel des charges à déduire de l'ACTP 2009 à hauteur de 164 000 €, étant précisé que le montant définitif sera arrêté fin 2009 par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CAGB,

- a autorisé M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer une convention de mise à disposition d'ATMO des locaux sis 15 rue Mégevand (à titre gratuit) ainsi que tout document relatif à la mise en oeuvre du transfert à la CAGB des moyens aujourd'hui affectés à l'ASQAB.

Mme BULTOT, M. GUILLEMET n'ont pas pris part au vote.

RESSOURCES HUMAINES

10. **Direction Culture et Patrimoine** - Recrutement d'un chargé de mission Vauban - Patrimoine historique

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- la création d'un emploi de chargé de mission Vauban – Patrimoine Historique

- que cet emploi serait ouvert à un agent contractuel dans l'hypothèse où la recherche d'un fonctionnaire s'avèrerait infructueuse.

11. **Direction de la Maîtrise de l'Energie** - Renouvellement de l'emploi de directeur

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de confirmer cet emploi à temps complet et d'en ouvrir l'accès à un agent contractuel (durée du contrat : 3 ans avec possibilité de dénonciation à chaque échéance annuelle).

CULTURE

12. **Mise en oeuvre d'un événement artistique, culturel, festif et participatif alliant la musique et les arts de rue**

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre du groupe UMP et apparentés), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer :

- le marché cadre sur l'offre de base de 750 000 € et l'avenant d'application annuel 2009 à conclure entre le groupement de réponse « le Troisième pôle et Orphaz » et les membres du groupement de commande,

- la convention de co-organisation 2009 à conclure entre les membres du groupement de commande.

13. **Nouvelle attribution de subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif d'aide aux «Emergences»** - Année 2008

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 000 € à la Compagnie du Brouillard pour la finalisation d'une création et sa présentation en direction du secteur de la Petite Enfance,

- 2 000 € à la Compagnie les Philébulistes pour la finalisation d'une création,

- 1 000 € à l'Association Shiva pour la présentation du spectacle « Hyke et le Cirque malveillant » au Petit Théâtre de la Bouloie en mars 2009,

- 3 000 € à l'Association Palo Mio (théâtre) pour la réalisation d'un spectacle

- 2 500 € à l'Association La Maison Chauffante pour la réalisation d'une publication.

14. Nouvelle attribution de subventions aux associations culturelles - Année 2008

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 4 000 € à la Compagnie théâtrale La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste pour présentation d'un spectacle,
- 1 600 € à la Compagnie Le Colibri pour une création de « théâtre de proximité » pour un bus,
- 1 000 € à l'Association l'Entrepôt pour « l'atelier du spectateur »,
- 1 000 € à l'Association Rezoparleur pour la réalisation d'un spectacle pédagogique sur les risques auditifs.

15. Poursuite du programme de numérisation des collections de la bibliothèque municipale en 2008 - Demandes de subventions à l'Etat et à la Région de Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé la poursuite du programme de numérisation des collections de la bibliothèque portant sur les trois fonds suivants :

- les revues des sociétés savantes de Franche-Comté (entre 1754 et 1919),
- la collection Proudhon,
- la collection Granvelle

(coût estimé à 45 000 € TTC).

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat (DRAC) et la Région de Franche-Comté.

16. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Signature d'une convention de partenariat avec le collège Raymond Gueux de Gy (Haute-Saône) - Encaissement d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de conclure un partenariat avec le Collège Raymond Gueux de GY pour la mise en place d'une classe à atelier artistique sur le thème de la « Mosaïque de la Méduse ».

La dépense de 1 600 € sera prise en charge par le Collège de GY et par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

17. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Subvention des travaux de restauration du second semestre 2008

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé le programme des travaux de restauration de divers oeuvres et objets du Musée pour un coût estimé à 106 445,37 € TTC.

Une subvention de 43 268 € sera sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté.

18. Musées de la Citadelle - Affectation du produit de la redevance versée par la SEM de la Citadelle

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'affecter comme suit la redevance de 68 450,75 € versée par la SEM de la Citadelle à la Ville de Besançon :

➤ financement d'une enquête auprès des publics confiée à l'Université de Franche-Comté (6 500 €),

➤ achat de mobilier pour le centre de documentation du Musée de la Résistance et le Musée Comtois (6 900 €),

➤ matériels vétérinaires et d'élevage pour le Muséum (23 400 €),

➤ numérisation des collections (25 000 €),

➤ mise en place de serrures électriques pour la sécurité des espaces muséographiques (6 650,75 €).

M. GIRARD, Mme FELLMANN, M. DAHOUI, M. LIME, M. GENDRAUD, Mme PANIER, M. GOVIGNAUX, M. MONNEUR, Mme TISSIER, M. ROSSELOT n'ont pas pris part au vote.

EAU ET ASSAINISSEMENT

19. Assainissement - Programme de travaux complémentaires et demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver ce programme de travaux complémentaires qui portera sur le renforcement de réseau rue du Chasnot (coût prévisionnel : 300 000 € HT) et l'extension de réseau Chemin des Prés-de-Vaux (coût prévisionnel des travaux d'eau : 250 000 € HT, coût estimé des travaux d'assainissement : 500 000 € HT),

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés et factures à intervenir, après mise en concurrence,

- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau, soit une subvention et/ou une avance à définir dans le cadre d'une convention.

VIE DES QUARTIERS

- 20. Vie des Quartiers** - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Habitat et le Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux pour mise à disposition d'un local cité de l'Amitié

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention de partenariat.

M. GHEZALI et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

- 21. Vie des Quartiers** - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Habitat et le Sporting Club Clemenceau pour des animations footballistiques quartier de la Grette

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

M. LOYAT, Mme HINCELIN, Mme POISSENOT, Mme MENETRIER, M. ALLEMANN et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

- 22. «Besançon.clic : mon association pr@tic»** - Opération 2008

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a adopté ce projet visant à doter 139 associations d'un pack informatique, avec accès gratuit à 6 modules de formations informatiques élémentaires dispensés par les Cyber-bases et une initiation au logiciel Ciel Compta.

- 23. Délégation de Service Public** - Gestion et organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Choix du délégataire et convention

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

- 24. Vie des Quartiers** - Service de la Démocratie Participative - Charte et règlement intérieur des conseils consultatifs d'habitants - Renouvellement des instances de démocratie participative de quartier

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre : groupes UMP et apparentés et MODEM), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la charte et le règlement intérieur des Conseils Consultatifs d'Habitants (CCH),

- d'autoriser M. le Maire à organiser leur mise en place.

PATRIMOINE COMMUNAL - TRAVAUX

25. Cession du Groupe Scolaire Paul Bert et extension de l'école maternelle Duchaillet - Engagement de l'opération - Définition du programme de travaux - Démarrage des études de conception - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de céder à la Mutualité Française du Doubs le site du groupe scolaire P. Bert pour y créer un établissement pour l'hébergement de personnes âgées dépendantes (montant de la cession : 1 200 000 €),

- d'approuver le projet d'extension du bâtiment Duchaillet pour héberger les activités développées sur le site de Paul Bert (coût estimé : 900 000 € TTC, valeur septembre 2008, hors mobiliers scolaires et de restauration).

26. Site de Superfos - Prés de Vaux - Travaux d'aménagement des locaux pour le service Voirie-Propreté et le Comité des Fêtes - Choix du site - Décision d'engager l'opération

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a adopté le projet d'aménagement des locaux du service Voirie-propreté dans les locaux de Superfos (coût prévisionnel des travaux : 800 000 € TTC).

Mmes POISSENOT et S. JEANNIN n'ont pas pris part au vote.

URBANISME

27. Instauration d'un Droit de Préemption Urbain Renforcé sur le périmètre de l'îlot Demangel/Weiss

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer un Droit de Préemption Urbain Renforcé sur le périmètre de l'îlot Demangel/Weiss, permettant de garantir un aménagement cohérent de ce site.

28. Acquisition d'une maison sise 3, rue Lanchy à Mlle Gilberte MERCIER

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de procéder à cette acquisition (surface acquise : 11 a 80 ca au prix de 120 000 €).

29. Acquisition d'un terrain à l'indivision GAUTHEROT - MASSON pour l'alignement du chemin du Clos Paillard

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de procéder à cette acquisition (surface acquise à titre gratuit : 53 m² – indemnité de 6 000 € pour perte de mur et de végétaux).

30. Acquisition de terrain 21, rue Blaise Pascal à la Copropriété «Les Peintres»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de procéder à cette acquisition (surface acquise : 38 m² à l'Euro symbolique).

31. Cession d'une parcelle au profit de M. Frédéric BALLET, Chemin des Echenoz de Velotte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de procéder à cette cession de 901 m² au prix de 35 000 €.

32. Cession d'une parcelle sise rue Tristan Bernard au profit de la copropriété «145 garages»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de procéder à cette cession à l'Euro symbolique.

33. Habitat Spécifique - Cession au profit de NEOLIA d'une parcelle sise rue des Essarts l'Amour

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

34. Habitat 25 - Vente de deux pavillons HLM - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : groupe PC et groupe alternatif), le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de vente par Habitat 25 de deux pavillons vacants non réhabilités sis 8 rue Ribot et 10 rue Anatole France à Besançon.

SUBVENTIONS : Attribution, encaissements, réaffectations

35. Relations Internationales - Semaine de la Solidarité Internationale - Subvention aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes aux associations intervenant dans ce cadre :

- 300 € à France Palestine Solidarité
- 300 € à Franche-Comté Nature Environnement
- 2 000 € au Jardin Botanique
- 350 € à l'Association « les enfants de l'Adrar »
- 4 000 € aux Francas
- 250 € à l'Association Oïkocrédit
- 500 € à RECIDEV
- 600 € à Réseau Education sans Frontières
- 250 € au Secours Populaire Français
- 150 € à Terre des Hommes.

Mme PRESSE, M. GHEZALI, Mlle RONZI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN, M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

36. Relations Internationales - Attribution de subventions aux établissements scolaires et associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 208 € au Lycée Professionnel Saint-Joseph pour l'accueil d'élèves de Kirklees
- 1 220 € au Lycée Professionnel Saint-Joseph pour le déplacement d'élèves à Kirklees
- 600 € à titre exceptionnel au SC Clémenceau, pour l'accueil des délégations de nos villes jumelées lors du Tournoi international des petits champions.

37. Enseignement supérieur - Subvention à l'Université de Franche-Comté - Allocations de recherche

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 204 705 € à l'Université de Franche-Comté pour le financement de 7 allocations de recherche (5 en cours et 2 nouvelles) et a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir avec l'Université.

M. LE MAIRE et Mme SCHIRRER n'ont pas pris part au vote.

38. Enseignement Supérieur et Recherche - Subventions à l'Université de Franche-Comté pour la Fête de la science et l'Université Ouverte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'Université de Franche-Comté les subventions suivantes :

- 4 000 € pour l'organisation de la Fête de la Science du 17 au 23 novembre
- 15 500 € pour l'Université Ouverte.

M. LE MAIRE et Mme SCHIRRER n'ont pas pris part au vote.

39. Education - Versement de subventions pour l'organisation d'activités culturelles et sportives dans les temps périscolaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 287 € à l'Association des Francas
- 1 482 € à l'Association « de Vous à Nous ».

M. GHEZALI, Mlle RONZI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

40. Vie des Quartiers - 4^{ème} répartition de subvention aux associations et subvention complémentaire au Comité des Fêtes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 000 € à l'Association « Terres et peuples d'Afrique » pour sa participation à l'hommage qui sera rendu à Aimé Césaire le 15 novembre au Centre Mandela,

- 1 500 € à la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen pour une conférence organisée le 9 décembre prochain à l'occasion de l'anniversaire de la promulgation de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 et un spectacle pour le soixantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme le 10 décembre 1948,

- 3 000 € au Comité des Fêtes en complément de la subvention allouée pour le carnaval et pour l'organisation des manifestations d'été organisées en juillet.

41. Subventions pour l'acquisition de récupérateurs des eaux de pluie - Actualisation du dispositif

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'actualiser ce dispositif en supprimant notamment la limite maximale de 2 m³ appliquée jusqu'alors, ce nouveau dispositif permettant de favoriser la construction de citernes enterrées.

42. Equipements de récupération des eaux de pluie - Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour un montant global de 1 441,07 € :

- MACQUAT Renée - 18 rue Henri Baigue	182,00 €
- DALMASSE Denis - 11 rue Docteur Hyenne	169,50 €
- VERNIER Benoît - 12 rue Schlumberger	49,50 €
- RAMEY Gérard - 4 rue Mandrillon	124,50 €
- LAPALU Henri - 36 rue Jean Wyrsh	22,95 €
- DAYT Patrick - 1 bis chemin de la Combe Reine	49,50 €
- DIETRICH Clément - 30 B rue Chaffanjon	49,50 €
- MAIRE Jérôme - 10 passage Charles de Bernard	49,50 €
- MARQUISET Jean-Marie - 15 impasse Le Corbusier	233,22 €
- MONNIER Patrick - 5 A rue Briot	127,30 €
- ROUGEOT Patrick - 52 chemin des Founottes	49,50 €
- BERNARDOT Jean-Louis - 8 rue Valadon	22,15 €
- MIRA Bernard - 6 B chemin des Sansonnets	74,50 €
- CASSARD Thierry - 8 rue du Fidèle Berger	79,00 €
- DEBROSSE Manuel - 6 rue des Grands Cyprès	69,45 €
- CORTES Nathalie - 15 rue du Fidèle Berger	39,50 €
- DURAND Stéphane - 19 rue du Fidèle Berger	49,50 €

43. Equipements solaires thermiques - Subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes, pour un montant global de 1 800 € :

- M. LAITHIER Gilbert - 26, chemin des Bicquey	300 €
- Mme NOVAK Arlette - 44, chemin de la Palente	300 €
- M. OTTO-BRUC Dominique - 18, rue Zéhyr	300 €
- M. TESSARO Patrice - 4, chemin de la Selle	300 €
- M. BOSSU Michel - 35, rue François Arago	300 €
- M. DE ARAUJO - 18 A, chemin de la Combe aux Chiens	300 €.

44. Vie des Quartiers - Subvention exceptionnelle à l'association territoriale CIGAL'EST

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association territoriale CIGAL'EST une subvention de 500 € pour l'organisation d'un forum régional le 22 novembre prochain à Besançon.

45. Attribution de subventions exceptionnelles dans le cadre du Contrat Local de Prévention et de Sécurité (CLPS)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 3 000 € à Réseau 25 pour un projet audiovisuel
- 3 000 € à SOLEA pour l'accueil des usagers
- 4 420 € à l'Association d'Aide aux Détenus pour l'organisation d'ateliers artistiques.

46. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

1. Sport amateur

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés	Rappel subvention 2007	Subvention 2008	1 ^{er} acompte CM 22 mai	SOLDE CM 6 Novembre
ADORR	Course d'Orientation	23	281	331	164	167
AERO CLUB DE BESANCON LA VEZE	Aéronautisme	55	0	149	73	74
AIGLON SPORTS	Gymnastique FSCF	112	937	1 104	546	558
ALLIANCE GLISSE DE FRANCHE COMTE	Roller Skate	5	121	135	67	68
AMICALE CLUB BOULISTE	Boule Lyonnaise	30	506	527	260	267

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés	Rappel subvention 2007	Subvention 2008	1 ^{er} acompte CM 22 mai	SOLDE CM 6 Novembre
AMICALE CYCLISTE BISONLINE	Cyclisme	98	1 558	1 835	907	928
AMICALE MOTOCYCLISTE DU DOUBS	Motocyclisme	78	226	211	104	107
ANB	Natation	848	14 410	13 370	6 607	6 763
AQUA SPORT	Plongée	98	459	360	178	182
ARC CLUB	Tir à l'Arc	29	706	554	306	248
ARCHERS DU C.S.A.M.B. (Les)	Tir à l'Arc	79	1 376	1 363	673	690
ASA SEQUANIE	Sport Automobile	168	314	369	183	186
ASEB	Roller Skate	210	2 092	1 757	868	889
ASGB	Patinage Artistique	206	3 759	3 064	1 514	1 550
ASPTT	Omnisports				9 627	9 855
ASPTT	Athlétisme	98	4 275	3 357		
ASPTT	Badminton	102	1 246	1 468		
ASPTT	Cyclisme – VTT	40	1 112	873		
ASPTT	Cyclisme BMX	112	2 694	3 173		
ASPTT	Cyclotourisme	18	50	49		
ASPTT	Escalade	60		838		
ASPTT	Football	255	6 003	7 071		
ASPTT	Natation	0		0		
ASPTT	Randonnée pédestre	0	73	58		
ASPTT	Ski	101	330	388		
ASPTT	Tennis	0	25	19		
ASPTT	Tennis de Table	79	2 266	2 187		
ASQP	Football	59	0	1 626	804	822
ATHLETIC CLUB	Athlétisme	36	2 432	1 910	944	966
ATSCAB	Bowling	201	177	208	103	105
BALISE 25	Course d'Orientation	66	1 098	1 253	619	634
BASE BALL CLUB	Base Ball	16	666	523	258	265
BESANCON BISONS	Football américain	39	0	1 254	620	634
BESANCON BOXE ANGLAISE	Boxe Anglaise	49	2 017	1 584	783	801
BESANCON BUDO TS	Omnisports				381	390
Besançon Budo TS	Full Contact	54		423		
Besançon Budo TS	Karaté	24		65		
Besançon Budo TS	Kick Boxing	50		284		
BESANCON CYCLOS RANDONNEURS	Cyclotourisme	85	248	230	114	116
BESANCON GYMNASTIQUE RYTHM.	Gymnastique rythmique	178	6 973	5 476	3 540	1 936
BESANCON RACING CLUB	Omnisports				6 961	7 126

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés	Rappel subvention 2007	Subvention 2008	1 ^{er} acompte CM 22 mai	SOLDE CM 6 Novembre
BESANCON RACING CLUB	Basket	234	7 574	6 844		
BESANCON RACING CLUB	Cyclisme	31	970	762		
BESANCON RACING CLUB	Escrime	171	3 365	3 869		
BESANCON RACING CLUB	Tennis	368	1 718	2 024		
BESANCON RACING CLUB	Tennis de Table	23	734	589		
BESANCON TRIATHLON	Triathlon	170	3 135	3 693	1 825	1 868
BESANCON VOL LIBRE	Parapente	30	110	130	64	66
BOUSBOTTE (La)	Omnisports				1 144	1 171
BOUSBOTTE (La)	Football	23	626	589		
BOUSBOTTE (La)	Gymnastique FSCF	172	1 311	1 544		
BOUSBOTTE (La)	Randonnée pédestre	20	47	54		
BOUSBOTTE (La)	Tennis de Table	7	113	127		
BREGILLE (ASCC)	Handisport	31	809	895	442	453
BSC	Omnisports				3 247	3 324
BSC	Curling	25	538	629		
BSC	Hockey sur glace	201	4 064	4 787		
BSC	Patinage Artistique	122	981	1 156		
BUC Escrime	Escrime	106	2 123	2 105	1 236	869
BUC Plongée	Plongée	72	228	235	116	119
BUC Tennis	Tennis	60	348	410	203	207
BUDO CLUB	Judo	33	398	312	232	80
BVB	Volley	118	3 398	3 637	1 797	1 840
CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	409	614	724	358	366
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Omnisports				372	380
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Basket Fauteuil	16	272	321		
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Equitation	298	144	170		
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Sport adapté	10	333	261		
CITADELLE (La)	Omnisports				492	503
CITADELLE (La)	Danse sportive	0	96	76		
CITADELLE (La)	Gymnastique FSCF	229	757	891		
CITADELLE (La)	Judo	0	36	28		
CLEMENCEAU SPORTING CLUB	Football	423	9 612	11 322	5 595	5 727
CLUB ALPIN FRANCAIS	Montagne randonnée	604	2 860	2 246	1 110	1 136
CLUB UNIHOCKEY BESANCON	Floorball	36	794	935	462	473

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés	Rappel subvention 2007	Subvention 2008	1 ^{er} acompte CM 22 mai	SOLDE CM 6 Novembre
CPB	Lutte	205	4 300	5 065	2 503	2 562
DOJO FRANC COMTOIS	Omnisports				2 982	3 052
DOJO FRANC COMTOIS	Aïkido	86	342	268		
DOJO FRANC COMTOIS	Judo	888	6 860	5 387		
DOJO FRANC COMTOIS	Karaté	51	483	379		
DON QUICHOTTE (A.S.)	Football	26	948	745	368	377
DOUBS SUD ATHLE	Athlétisme	241	8 939	7 020	3 652	3 368
DYNAMIQUE BISONTINE	Gymnastique rythmique	65	2 379	1 940	959	981
ENTRE-TEMPS	Escalade	160	1 575	1 710	917	793
ETOILE SPORTIVE ST FERJEUX	Omnisports				957	979
ETOILE SPORTIVE St FERJEUX	Cyclisme	37		681		
ETOILE SPORTIVE St FERJEUX	Tennis	98	680	801		
ETOILE SPORTIVE St FERJEUX	Tennis de table	28	513	454		
ETRIER BISONTIN	Equitation	392	217	256	127	129
FOOT ET LOISIRS CLAIRS SOLEILS	Football	38		711	351	360
FRANCAISE (La)	Haltérophilie	198	2 724	3 191	1 577	1 614
FRANCHE COMTE DANSE SPORTIVE	Danse sportive	43	42	50	25	25
FRANCHE COMTE JUDO	Judo	138	1 165	1 372	678	694
IKS A.S.E.P.	Karaté	98	1 480	1 744	862	882
INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	167	7 736	6 075	3 002	3 073
JEUNES TURCS BESANCON	Football	29	523	616	304	312
JEUNESSE DE PALENTE	Omnisports				606	620
JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique FSCF	67	1 024	1 181		
JEUNESSE DE PALENTE	Randonnée pédestre	0	57	44		
KARATE SPORT 25	Karaté	59	542	315	315	0
KOOKABURRA BOOMERANG	Boomerang	15	311	366	181	185
LA BOULE MERIDIONALE	Pétanque	0		0	0	0
LA MEDUSE	Plongée	120	416	327	161	166
MONTRAPON (A.S.C.)	Football	123	2 599	2 551	0	2 551
OLOF PALME	Football	33	0	941	465	476
OLYMPIQUE BISONTIN	Rugby	390	8 610	10 142	5 012	5 130
ORCHAMPS PALENTE A.S.	Football	82	1 610	1 897	937	960
ORIENTATION TEAM BESANCON	Course d'Orientation	47	102	120	59	61
PALENTE ORCHAMPS H.B.	Handball	228	6 664	6 787	3 354	3 433
PETANQUE DE ST FERJEUX PLANOISE	Pétanque	32	248	194	96	98

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés	Rappel subvention 2007	Subvention 2008	1 ^{er} acompte CM 22 mai	SOLDE CM 6 Novembre
PETANQUE FRANC COMTOISE	Pétanque	233	300	353	175	178
PKA	Karaté	105	699	549	271	278
PLANOISE SAINT FERJEUX	Football	210	4 784	5 635	2 785	2 850
PORTUGAIS BESANCON	Football	27	523	616	304	312
PRES DE VAUX (U.S.)	Football	177	4 752	5 406	2 671	2 735
PSB	Omnisports				8 352	8 550
PSB	Aïkibudo	37	241	283		
PSB	Billard	25		68		
PSB	Football	366	8 017	9 443		
PSB	Handball	40	1 416	1 244		
PSB	Judo	248	2 423	2 855		
PSB	Tennis	300	1 651	1 945		
PSB	Tennis de Table	41	903	1 064		
RETRAITE SPORTIVE DU GRAND BESANCON	Multisports	89		241	119	122
RING OLYMPIQUE BISONTIN	Boxe Anglaise	28	1 170	919	454	465
ROLLER HOCKEY	Roller Hockey	58	1 826	1 794	886	908
SAINT CLAUDE (La)	Gymnastique	352	10 171	7 987	3 947	4 040
SATELLITE	Omnisports				972	995
SATELLITE	Boxe française	63	1 542	1 211		
SATELLITE	Football	30	0	757		
SAUVEGARDE KARATE CLUB	Karaté	42	372	438	217	221
SIGN'EVASION	Handisport	16	609	479	237	242
SNB	Omnisports				2 880	2 948
SNB	Aviron	97	3 684	2 893		
SNB	Canoë Kayak	108	3 691	2 935		
SOCIETE DE TIR DE BESANCON	Tir	161	2 345	1 963	970	993
SPORTING CLUB CLAIRS SOLEILS	Gymnastique volontaire	0	0	0	0	0
TENNIS DE TABLE DE PLANOISE	Tennis de Table	14	374	294	145	149
TENNIS DU GRAND BESANCON	Tennis	373	1 739	2 049	1 012	1 037
VELOTTTE (A.S.C.)	Football	212	5 741	6 318	3 122	3 196
VOLANT BISONTIN	Badminton	96	3 764	2 956	1 461	1 495
Total			233 972	236 836	117 329	119 507

2. Sport de haut niveau - Sports individuels

CLUBS	SUBVENTIONS pour Résultats saison 2007/2008	SUBVENTIONS pour PROJETS saison 2008/2009
ANB		8 000
AMICALE CYCLISTE BISONTINE		6 500
BGR		3 000
BRC Escrime	2 000	
CPB	3 500	6 000
DOUBS SUD ATHLE		11 700
FRANCHE-COMTE JUDO	3 000	2 000
LA FRANCAISE		4 600
LA ST-CLAUDE		11 000
ORIENTATION TEAM BESANCON		2 000
SNB CANOE		3 500
TOTAL	8 500	58 300

3. Programme «Manifestations sportives» et subventions exceptionnelles

- **Ligue de Franche Comté Judo :**
Open de Franche Comté de Judo : 1 000 €
- **Comité Régional de Cyclisme :**
Organisation de l'Assemblée Générale de la FF Cyclisme : 4 000 €
- **Indépendante Comtoise :**
Déplacement suite qualification Championnats de France : 300 €
- **Planoise Saint-Ferjeux :**
Subvention exceptionnelle : 2 000 €

4. Programme «Animations sportives»

4.1- Soutien aux Comités départementaux et clubs engagés dans des actions d'animation

Structures	Montant saison 2008/2009	A verser 1 ^{er} acompte
Amicale Cycliste AMCB	5 540	3 520
Comité Départemental Olympique et Sportif	4 040	2 020
Comité Départemental Tennis de Table	4 040	2 020
Comité Départemental Volley-Ball	4 040	2 020
Club Pugilistique Bisontin CPB	6 000	3 000
Association des Sports de Glace ASGB	3 000	1 500
Besançon Skating Club BSC	5 800	2 900
Besançon Gymnastique Rythmique	1 800	900

4.2- Fonds d'aide aux clubs de quartier

Structures	Rappel 2007	Subvention 2008
Etoile Sportive Saint-Ferjeux	250	250
Association Racines - Aide à la création	0	500

4.3- Opération vacances

Vesontio Sports Vacances : Centre de loisirs sportif des Torcols – Juillet/Août 2008 : 3 000 €.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

47. Subventions aux associations à caractère médico-social - 2^{ème} répartition 2008

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

DÉNOMINATION ASSOCIATION	Objet social	SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR L'ETAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN 2007	SOMMES ATTRIBUÉES EN 2006 PAR LA VILLE DE BESANÇON	SOMMES ATTRIBUÉES EN 2007 PAR LA VILLE DE BESANÇON	MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITÉE EN 2008	SOMMES PROPOSEES DEUXIEME ATTRIBUTION 2008
Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA 25)	Prévention, formation et soins en alcoologie et tabacologie	Etat : 118 210 € Département : 26 250 € Autres : 15 280 €	4 442 €	6 929 €	4 200 €	4 200 €
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité (CICS)	Information et consultation sur la sexualité	Région : 53 000 € Département : 79 900 € CAF : 5 200 € DDASS : 26 650 €	3 750 €	5 000 €	5 000 €	3 037 €
Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA 25)	Prévention, formation et soins en alcoologie et tabacologie en direction du personnel de la Ville de Besançon	Etat : 118 210 € Département : 26 250 € Autres : 15 280 €	2 442 €	2 479 €	2 516 €	2 516 €
					TOTAL :	9 753 €

Mme TISSIER n'a pas pris part au vote.

48. Année 2008 - Attribution d'une subvention a l'Association de Surveillance de la Qualité de l'Air dans l'Agglomération Bisontine et le Sud Franche-Comté (ASQAB)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 29 535 € à l'ASQAB.

Mme BULTOT, M. GUILLEMET n'ont pas pris part au vote.

49. Subvention complémentaire à l'Office de Tourisme et des Congrès

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 50 000 € à l'Office de Tourisme et des Congrès pour des actions et démarches engagées suite au classement UNESCO.

M. LE MAIRE, M. GIRARD, M. MONNEUR, n'ont pas pris part au vote.

50. Subventions pour congrès

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 500 € au Club rTMS et psychiatrie pour l'organisation de la journée nationale rTMS,

- 500 € à l'Union Régionale des Diabétiques de Franche-Comté pour l'organisation du 1^{er} Salon régional du diabète à Besançon.

MARCHÉS

51. Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour la réalisation de levés de plans topographiques

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour 15 mois à compter du 1^{er} janvier 2009, le groupement de commandes passé avec la CAGB pour la réalisation de levés de plans topographiques, et de passer un marché de service à bon de commandes d'un montant compris entre 50 000 € et 150 000 € TTC.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

52. Marchés annuels 2009 - Autorisation de signature

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer les marchés suivants :

Service	Intitulé	Montant annuel HT ou TTC
Département TIC et Moyens Généraux	Prestations de services	Mini : 200 000 € TTC Maxi : 600 000 € TTC
	Fourniture de téléphonie et de télécommunications Abonnements et acheminements de communications Année 2009 avec reconduction expresse pour 2010 et 2011	Mini : 200 000 € TTC Maxi : 800 000 € TTC
	Marchés de nettoyage des locaux - Année 2009 avec reconduction expresse pour 2010, 2011 et 2012	Mini : 260 000 € TTC Maxi : 500 000 € TTC
	Marchés de travaux liés au contrôle d'accès	Mini : 0 € Maxi : 200 000 € TTC
	Fournitures et consommables informatique et imprimerie - Année 2009 avec reconduction expresse pour les années 2010, 2011 et 2012	Mini : 200 000 € TTC Maxi : 600 000 € TTC
	Location et maintenance de matériels et de logiciels pour informatique, imprimerie, copieurs... - Année 2009 avec reconduction expresse pour les années 2010, 2011 et 2012	Mini : 600 000 € TTC Maxi : 1 500 000 € TTC
	Renouvellement de matériels et de logiciels pour informatique, imprimerie, copieurs... - Année 2009 avec reconduction expresse pour 2010, 2011, 2012	Mini : 400 000 € TTC Maxi : 1 000 000 € TTC
	Location et maintenance de logiciels, matériels, copieurs pour les écoles maternelles et élémentaires - Année 2009 avec reconduction expresse pour 2010, 2011, 2012	Mini : 60 000 € TTC Maxi : 240 000 € TTC
Renouvellement de logiciels, matériels, copieurs pour les écoles maternelles et élémentaires Année 2009 avec reconduction expresse pour 2010, 2011, 2012	Mini : 60 000 € TTC Maxi : 150 000 € TTC	
Fournitures et consommables écoles maternelles et élémentaires - Année 2009 avec reconduction expresse pour les années 2010, 2011 et 2012	Mini : 60 000 € TTC Maxi : 240 000 € TTC	
Renouvellement du réseau radiotéléphonique - Marché à bons de commandes de 2009 à 2012 y compris maintenance	Mini : 150 000 € HT Maxi : 400 000 € HT pour la durée totale du marché de 4 ans	
Architecture et Bâtiments	Fourniture, livraison et montage de mobilier administratif Lot unique - Durée : un an reconductible 3 fois par reconduction expresse	Mini : 100 000€ TTC Maxi : 600 000 € TTC
Parc Auto et Logistique	Acquisition de fournitures pour l'atelier automobile Lot n° 1 : lubrifiants automobiles et divers Lot n° 2 : antigel pour radiateur et pour lave-glace Lot n° 3 : balais de balayeuses mécaniques et de ramasseurs d'herbe 0Lot n° 4 : pneumatiques neufs VL - camionnette - 4 x 4 VL Lot n° 5 : pneumatiques neufs PL Lot n° 6 : pneumatiques neufs engins TP et agraires Lot n° 7 : pneumatiques neufs espaces verts	Estimation de 900 000 € TTC/an

Service	Intitulé	Montant annuel HT ou TTC
Parc Auto et Logistique (suite)	<p>Lot n° 8 : pneumatiques rechapés VL - PL Lot n° 9 : accessoires de montage pneumatiques Lot n° 10 : composants peinture automobile Lot n° 11 : équipements électriques auto-signalisation Lot n° 12 : électricité automobile Lot n° 13 : consommables carrosserie Lot n° 14 : batteries de démarrage modèle faible entretien Lot n° 15 : filtres huile - air - carburant Lot n° 16 : filtres hydrauliques Lot n° 17 : flexibles, accessoires, pompes et moteurs hydrauliques Lot n° 18 : fournitures industrielles et mécanique générale Lot n° 19 : fournitures visserie boulonnerie de M80 à M100 Lot n° 20 : produits spécifiques à l'entretien courant des véhicules automobiles Lot n° 21 : pièces de rechange pour véhicules de marque RVI Lot n° 22 : pièces de rechange pour véhicules de marque IVECO Lot n° 23 : pièces de rechange pour véhicules de marque CITROEN Lot n° 24 : pièces de rechange pour véhicules de marque FIAT Lot n° 25 : pièces de rechange pour véhicules de marque FORD Lot n° 26 : pièces de rechange pour véhicules de marque RENAULT Lot n° 27 : pièces de rechange pour véhicules de marque PEUGEOT Lot n° 28 : pièces de rechange pour véhicules de marque MERCEDES Lot n° 29 : pièces de rechange pour véhicules de marque SEMAT Lot n° 30 : pièces de rechange pour véhicules de marque FAUN Lot n° 31 : pièces de rechange pour véhicules de marque EUROVOIRIE Lot n° 32 : pièces de rechange pour véhicules de marque PIAGGIO Lot n° 33 : produits modulaires métalliques et accessoires pour aménagement de véhicules Un an reconductible 2 fois.</p>	
	<p>Acquisition pluriannuelle de véhicules légers de moins de 3,5 tonnes Lot n° 1 : VP citadine (segment B1) - moteur essence ou diesel 4/5 places - 3 et 5 portes Lot n° 2 : VP citadine (segment B1) - moteur GPL 4/5 places - 3 et 5 portes Lot n° 3 : VP citadine (segment B2) - moteur essence ou diesel 4/5 places - 5 portes Lot n° 4 : VP citadine (segment B2) - moteur GPL 4/5 places - 5 portes Lot n° 5 : dérivé VP (genre société, affaire, ...) - CU environ 400 kg - moteur essence ou diesel - 3 portes - 2 places Lot n° 6 : dérivé VP (genre société, affaire, ...) - CU environ 400 kg - moteur GPL - 3 portes - 2 places Lot n° 7 : CTTE - fourgon - CU environ 600 kg - moteur essence ou diesel - 2 ou 3 places</p>	<p>Estimation environ 400 K€ à 500 K€ TTC/an</p>

Service	Intitulé	Montant annuel HT ou TTC
Parc Auto et Logistique (suite)	Lot n° 8 : CTTE - fourgon - CU environ 600 kg - moteur GPL - 2 ou 3 places Lot n° 9 : CTTE - benne - CU environ 600 kg - moteur essence, diesel ou GPL - 2 places Lot n° 10 : CTTE - fourgon - CU environ 850 kg - moteur essence ou diesel - 3 places Lot n° 11 : CTTE - fourgon - CU environ 850 kg - moteur GPL - 3 places Lot n° 12 : CTTE - fourgon / plateau / benne - CU supérieure à 1 000 kg - moteur diesel - 3 à 7 places Lot n° 13 : VP Break ludospace (segment M0) - moteur diesel ou GPL - 5 places - 5 portes Lot n° 14 : 4x4 tout terrain - CU 350 kg minimum - moteur essence ou diesel - 2 places assises Lot n° 15 : VP break (segment B1) - moteur diesel de 1 400 à 1 800 cm ³ - 5 places - 5 portes Un an reconductible une fois.	
	Acquisition d'un poids lourd	Estimation 75 000 € TTC

53. Marchés publics - Autorisation de signature des avenants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les avenants à différents marchés :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant (du ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 % (unique- ment pour les marchés supérieurs à 206 000 € HT)
Bâtiment Salle de quartier des Montboucons Lot n° 2 : charpente métallique Avenant n° 2 : Travaux supplémentaires	VERDET 25000 Besançon	160 148,98 € TTC Avenant n° 1 : - 4 600,13 € TTC	706,92 € TTC	Pas de CAO
Salle de quartier des Montboucons Lot n° 6 : menuiseries intérieures bois Avenant n° 1 : Travaux non réalisés	PERRIN 25300 Pontarlier	26 738,25 € TTC	- 598 € TTC	

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant (du ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 % (unique- ment pour les marchés supérieurs à 206 000 € HT)
<p>Restructuration et extension de la Bibliothèque des Clairs-Soleils Lot n° 1 : maçonnerie - assainissement Avenant n° 8 : prolongation du délai d'exécution</p>	<p>TRIOME 25000 Besançon</p>	<p>232 423,75 € TTC <u>Avenant n° 1 :</u> + 3 834,85 € TTC <u>Avenant n° 2 :</u> + 13 143,14 € TTC <u>Avenant n° 3 :</u> + 14 343,21 € TTC <u>Avenant n° 4 :</u> Prolongation de délai <u>Avenant n° 5 :</u> + 9 263,02 € TTC <u>Avenant n° 6 :</u> + 2 443,43 € TTC <u>Avenant n° 7 :</u> + 1 336,65 € TTC</p>	<p>Prolongation du délai d'exécution</p>	<p>Pas de CAO</p>
<p>Restructuration et extension de la Bibliothèque des Clairs-Soleils Lot n° 4 : couverture zinc - Etanchéité Avenant n° 2 : prestations supplémentaires</p>	<p>GRISOT 25000 Besançon</p>	<p>64 065,98 € TTC <u>Avenant n° 1 :</u> Prolongation de délai</p>	<p>+ 6 504,33 € TTC</p>	<p>10/10/2008</p>
<p>Restructuration et extension de la Bibliothèque des Clairs-Soleils Lot n° 7 : menuiseries intérieures Avenant n° 4 : prolongation du délai d'exécution</p>	<p>MOUNIE 25000 Besançon</p>	<p>44 142,20 € TTC <u>Avenant n° 1 :</u> + 1 047,70 € TTC <u>Avenant n° 2 :</u> Prolongation de délai <u>Avenant n° 3 :</u> + 6 601,86 € TTC</p>	<p>Prolongation du délai d'exécution</p>	<p>Pas de CAO</p>
<p>Restructuration et extension de la Bibliothèque des Clairs-Soleils Lot n° 8 : plafonds suspendus Avenant n° 2 : prolongation du délai d'exécution</p>	<p>SPCP 25600 Vieux Charmont</p>	<p>3 589,60 € TTC <u>Avenant n° 1 :</u> Prolongation de délai</p>	<p>Prolongation du délai d'exécution</p>	<p>Pas de CAO</p>

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant (du ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 % (unique- ment pour les marchés supérieurs à 206 000 € HT)
Restructuration et extension de la Bibliothèque des Clairs- Soleils Lot n° 9 : revêtement sols souples Avenant n° 2 : prolongation du délai d'exécution	AFFROUN 25290 Ornans	13 959,95 € TTC <u>Avenant n° 1 :</u> Prolongation de délai	Prolongation du délai d'exécution	Pas de CAO
Restructuration et extension de la Bibliothèque des Clairs- Soleils Lot n° 10 : peinture Avenant n° 2 : prolongation du délai d'exécution	Bernard COLA & Compagnons 25000 Besançon	20 448,83 € TTC <u>Avenant n° 1 :</u> Prolongation de délai	Prolongation du délai d'exécution	Pas de CAO
Restructuration et extension de la Bibliothèque des Clairs- Soleils Lot n° 11 : électricité courants faibles Avenant n° 3 : prestations supplémentaires + prolongation du délai d'exécution	SODEL 25720 Avanne-Aveney	62 703,89 € TTC <u>Avenant n° 1 :</u> Prolongation de délai <u>Avenant n° 2 :</u> + 1 302,44 € TTC	+ 5 931,80 € + Prolongation du délai d'exécution	10/10/2008
Restructuration et extension de la Bibliothèque des Clairs- Soleils Lot n° 12 : chauffage - ventilation Avenant n° 5 : prolongation du délai d'exécution	L'EST ENERGIE 25000 Besançon	50 626,68 € TTC <u>Avenant n° 1 :</u> + 2 994,78 € TTC <u>Avenant n° 2 :</u> + 9 246,87 € TTC <u>Avenant n° 3 :</u> Prolongation de délai <u>Avenant n° 4 :</u> + 1 016,60 € TTC	Prolongation du délai d'exécution	Pas de CAO
Construction d'une cuisine centrale Lot n° 1 : VRD - Espaces verts Avenant n° 1: Travaux supplémentaires	ECTP 25340 Clerval	154 822,90 € TTC	11 198,27 € TTC	26/09/08

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant (du ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 % (unique- ment pour les marchés supérieurs à 206 000 € HT)
Construction d'une cuisine centrale Lot n° 2 : Gros-œuvre Avenant n° 1: Travaux supplémentaires	DE GIORGI 25301 Pontarlier	355 845,05 € TTC	9 567,72 € TTC	Pas de CAO
Construction d'une cuisine centrale Lot n° 3 : Charpente métallique Avenant n° 1: Travaux supplémentaires	BEJEAN 39570 Courlans	328 713,66 € TTC	5 657,08 € TTC	Pas de CAO
Construction d'une cuisine centrale Lot n° 5 : Etanchéité Avenant n° 1: Travaux supplémentaires	SMAC 25320 Chemaudin	67 436,94 € TTC	1 722,24 € TTC	Pas de CAO
Salle de quartier des Montboucons Lot n° 11 : électricité, courants faibles Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires	EPE 25303 Pontarlier	30 172,46 € TTC	688,42 € TTC	Pas de CAO
Salle de quartier des Montboucons Lot 12 : chauffage, ventilation Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires	PLOMB' CHAUFF 25000 Besançon	56 628,84 € TTC	2 613,26 € TTC	Pas de CAO
Travaux de rénovation et d'entretien des ascenseurs, monte-charges et monte-handicapés de la Ville de Besançon n° 2007.062 Avenant n° 5 : Travaux en plus value	THYSSENKRUPP ASCENSEURS 21000 Dijon	Montant initial du marché : 735 117,82 € TTC Avenant n° 1 : sans incidence financière Avenant n° 2 : - 34 137,92 € TTC Avenant n° 3 : + 4 742,75 € TTC Avenant n° 4 : + 8 063,43 € TTC	11 637,47 € TTC	Pas de CAO

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant (du ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 % (unique- ment pour les marchés supérieurs à 206 000 € HT)
<p>Maîtrise de l'Energie</p> <p>Opération de renouvellement urbain quartier de Planoise Réseau de chauffage urbain Avenant n° 1 Travaux supplémentaires : En plus value : mission de maîtrise d'oeuvre pour opération «sous station Tripode» prestations liés aux équipements techniques En moins value : suppression de certains éléments de mission de l'opération «construction site route d'Avanne»</p> <p>Etude prospective sur la desserte énergétique sur le secteur de Planoise et la ZAC des Hauts du Chazal Stratégie relative aux moyens de production et à la réduction des consommations et des gaz à effet de serre Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires :</p> <p>Présentation des études sur trois réunions supplémentaires facturées conformément à l'article «mission ponctuelles» de la décomposition du prix, soit 1 050 € HT par réunion</p>	<p>PÖYRY ENERGIE 78181 Saint-Quentin en Yvelines</p> <p>PÖYRY ENERGIE 78181 Saint-Quentin en Yvelines</p>	<p>65 200 € HT 77 979,20 € TTC</p> <p>54 800,00 € HT 65 540,80 € TTC</p>	<p>Avenant n° 1 5 000 € HT 5 980 € TTC</p> <p>Avenant n° 1 3 150,00 € HT 3 767,40 € TTC</p>	<p>Néant</p> <p>Néant</p>
<p>Voirie et Déplacements</p> <p>Modélisation du trafic routier sur l'Agglomération du Grand Besançon Objet de l'avenant n° 1 : Comptage des véhicules (enquête de circulation) sur l'agglomération de Besançon (hors territoire communal)</p>	<p>EGIS MOBILITE 69425 Lyon Cedex 03</p>	<p>44 750,00 € HT</p>	<p>12 450,00 € HT</p>	<p>Néant (MAPA)</p>

DIVERS

54. Partenariat avec Electricité de France - Convention cadre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ce partenariat et a autorisé M. le Maire à signer la convention quadripartite à intervenir avec EDF, le CCAS et la CAGB.

M. LE MAIRE et M. LIME ne prennent pas part au vote.

55. Panel d'usagers - Signature de conventions de partenariat scientifique et technique avec les universités de Franche-Comté et d'Aix-Marseille - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions du Groupe UMP et Apparentés), le Conseil Municipal a décidé :

- la mise en place d'un panel d'usagers visant à renforcer et à fiabiliser l'écoute de l'utilisateur en recueillant régulièrement les observations et avis d'un échantillon permanent représentatif de la population,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer dans ce cadre avec les Universités de Franche-Comté et d'Aix-Marseille, des conventions de partenariat scientifique et technique.

M. LE MAIRE et Mme SCHIRRER ne prennent pas part au vote.

56. Dénomination de voies

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur les dénominations suivantes :

I - ZAC des Hauts-de-Chazal :

Voies de desserte du lotissement NEOLIA : Maria MONTESSORI, René LAENNEC, François-Xavier BICHAT, Charles BRIED, Angélique-Marguerite DU COUDRAY Le Boursier.

II - Quartier de Palente

Nouvelle voie qui dessert les immeubles neufs du secteur Scaremberg : Marcelle de LACOUR.

57. Taxe Locale sur la publicité extérieure - Tarifs au 1^{er} janvier 2009 - Modifications

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de rapporter les dispositions de sa délibération du 25 septembre 2008 décidant l'application en 2009 d'exonérations, réfections ou minorations de tarifs facultatives,

- l'application du tarif annuel de référence de droit commun de 15 € par m² fixé par le CGCT.

58. Motion de soutien aux magistrats présentée par le groupe majoritaire

Le groupe majoritaire du Conseil Municipal a présenté la motion suivante qui a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés (8 contre du groupe UMP et apparentés et 2 abstentions du groupe MODEM).

«Le Maire lors d'un rendez-vous organisé à la demande de l'ensemble des représentants des magistrats de l'ordre judiciaire, a entendu leurs inquiétudes et leurs difficultés.

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon entend apporter à l'ensemble des magistrats son soutien et rappeler son attachement au principe républicain de l'indépendance des magistrats, au respect de ceux-ci et, partant, au respect de l'autorité judiciaire.

Depuis plusieurs mois les magistrats du parquet, qui défendent l'intérêt général et, à ce titre, apprécient l'opportunité des poursuites en veillant à l'application de la loi, subissent des pressions qui portent atteinte à l'indépendance de l'autorité judiciaire.

Par ailleurs les magistrats doivent faire face à une inflation de textes répressifs - lois, décrets, circulaires, ...- pris le plus souvent dans l'urgence et sous le coup de l'émotion du moment, voire parfois contradictoires entre eux, pour répondre à des problèmes de société. La question n'est pas de contester le bien-fondé des textes adoptés, mais d'alerter sur les conséquences de cette inflation nuisant en définitive à une bonne administration de la justice, à la défense de l'intérêt général et à la protection des libertés.

Le Conseil Municipal se joint à l'ensemble des représentants de l'ordre judiciaire, administratif et des juridictions financières, pour dénoncer les dérives institutionnelles actuelles, contraires au principe de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice, faisant du parquet une simple courroie de transmission du pouvoir exécutif.

La présente motion sera adressée au Président de la République, Monsieur Nicolas SARKOZY, et au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Mme Rachida DATI».

59. Motion de soutien aux Associations éducatives complémentaires de l'Enseignement Public

Le groupe majoritaire du Conseil Municipal a présenté la motion suivante qui a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés (7 contre du groupe UMP et apparentés et 3 abstentions : 1 du groupe UMP et apparentés (Mme PEQUIGNOT) et 2 du groupe MODEM).

« Les Associations éducatives complémentaires de l'enseignement public se situent depuis leur création dans la logique du développement et du rayonnement de l'Ecole publique.

Elles en défendent les valeurs et visent à promouvoir, durant et hors du temps scolaire, le service public d'éducation dont elles sont des partenaires incontournables.

Elles ont généré et génèrent encore des liens essentiels pour les populations les plus isolées grâce à la mise en place d'actions éducatives, de loisirs, sportives, culturelles (création des cinéclubs, des bibliobus etc.).

Elles bénéficient depuis très longtemps de l'agrément de l'Education Nationale et du soutien de l'Etat pour mener leur action grâce à des subventions de fonctionnement et à la mise à disposition, autorisée par le statut de la fonction publique, d'enseignants qui sont garants de la qualité éducative des projets et des actions qui sont conduits.

Aujourd'hui, le ministre Xavier Darcos vient de signifier à l'ensemble des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public que le financement de leurs actions éducatives, serait amputée de 25%.

Il vient d'annoncer également la suppression, dès septembre 2009, de tous les postes d'enseignants qui étaient mis à disposition ou détachés auprès de ces associations.

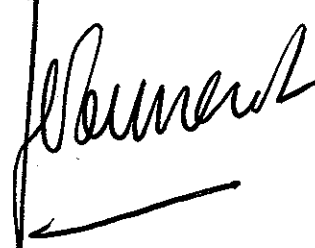
Ces attaques vont obliger plusieurs dizaines de fédérations départementales à déposer leur bilan. C'est 150 ans d'éducation populaire qui sont mis à mal.

Le Conseil Municipal de Besançon, conscient du rôle essentiel que jouent ces Associations sur le plan social et éducatif, demande au Premier Ministre et au Ministre de l'Education de renoncer à toute mesure affaiblissant ou mettant en péril ces structures qui sont des acteurs incontournables de la cohésion sociale. »

La séance est levée à 21 h 30.

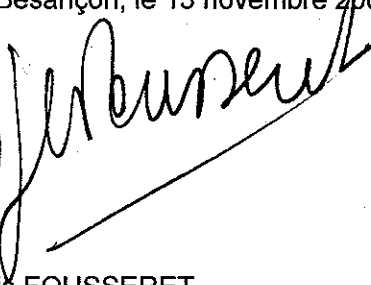
Hôtel de Ville, le 12 novembre 2008

Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 13 novembre 2008
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.